

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPP 21 Subvention (800 euros) et convention avec l'association Ludomonde dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ludomonde ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Ludomonde.

Article 2 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'association Ludomonde, 11 rue Richard Lenoir (11e) (tiers n°, n° SIMPA 51302, dossier n° 2012-05911).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.